

Sujet: [INTERNET] Enquête publique - Suppression du passage à niveau 175 Adé

De : bvaossun <bvaossun@laposte.net>

Date : Wed, 30 Dec 2020 14:51:28 +0100 (CET)

Pour : pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

Notre association vise à défendre le cadre de vie et les intérêts des habitants d'Ossun et des communes environnantes. C'est pourquoi nous souhaitons vous apporter les observations suivantes :

1 – Le dossier d'enquête publique ignore complètement l'impact sur les habitants d'Ossun. Or ce sont les ossunois qui dans la quasi-totalité empruntent ce passage à niveau et cela n'est jamais mentionné. Tous empruntent cette route pour se rendre vers le Sud du département pour le travail ou les loisirs (Lourdes, sports d'hiver et les vallées des gaves). Le dossier d'enquête est insuffisant à ce niveau. Il n'y a eu aucun questionnement sur les usagers (notamment Ossunois) pour savoir qui ils sont, quel est leur type de déplacement. De même, l'avis d'enquête publique n'a pas été affiché à la mairie d'Ossun et le site internet de la mairie d'Ossun n'en fait nullement état.

2 – L'enquête effectuée par la SNCF a relevé le passage de 464 usagers en 2017. Pour 2020, elle indique le chiffre de 400, ce qui laisse supposer un trafic à la baisse qui risque de se poursuivre dans les prochaines années. Or, le chiffre de 2020 a été donné alors que l'année n'est pas achevée et de plus avec le confinement, les déplacements cette année ont été réduits comme partout en France. Fait aggravant, le secteur de Lourdes et des vallées a été sinistré et donc moins de saisonniers ont emprunté cet itinéraire, moins de scolaires également. Les données sur cette année 2020 ne sont donc pas représentatives d'une baisse de fréquentation de ce PN 175.

3 – Le dossier d'enquête publique propose de diriger tous les véhicules légers en provenance d'Ossun vers le CD16 et le PN173 à Ossun. C'est toute la circulation dans cette zone du village d'Ossun qui en sera impactée avec une densification du trafic routier. Et là encore, rien n'est mentionné dans le dossier sur les impacts possibles sur les riverains ou autres commerces se trouvant dans la zone. Autre conséquence, le PN173 à Ossun verra sa fréquentation fortement augmentée avec des risques accrus complètement ignorés dans le dossier d'enquête.

4 – Il est proposé un aménagement via le PN 176, qui pourra être emprunté par les voitures pour aller vers Lourdes (seuls les tracteurs pourront circuler dans les deux sens) ; le chemin sera restauré entre les PN 175 et PN 176. Mais rien n'est dit de l'état du chemin entre PN176 et Adé qui est détérioré, de plus aucun aménagement d'une sortie correcte sur la RN 21 n'est proposé dans le dossier.

5 – Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas les dessertes des parcelles agricoles situées au nord du PN175 de part et d'autre de cette voie ferrée. Les exploitants agricoles du secteur venant d'Ossun, de Lanne ou même d'Adé devront venir faire le tour au PN173 dans le village d'Ossun. Le réaménagement foncier en cours sur Ossun n'est même pas évoqué.

6 – Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas non plus le futur tracé du prolongement de la RN21. Or, ce tracé va couper la D93 avant le passage à niveau PN175 juste après l'embranchement de la route forestière de Toulicou. Dans ces conditions, le dossier d'enquête est vraiment incomplet car aucune carte ne figure ce projet de RN et aucune référence n'y est faite dans le dossier. Ce projet de RN a également pour conséquence de poser la question des aménagements complémentaires proposés sur le chemin Cazaux.

7 – En observation complémentaire, si la SNCF juge ce passage à niveau dangereux, il existe d'autres moyens pour le sécuriser que la fermeture.

Dans ces conditions, le dossier présenté n'est pas acceptable.

Les conséquences de cette fermeture sur le transfert de circulation vers le village d'Ossun et le PN173 doivent être revues en intégrant le prolongement de la RN21 et la circulation des véhicules agricoles dans le cadre de l'aménagement foncier agricole en cours sur Ossun. Les aménagements présentés dans le dossier ne répondent pas aux inconvénients et risques soulevés ci-dessus.

Le bureau de l'association Bien Vivre à Ossun